



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DU 24 JUILLET 2023 À 19 H**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle 101 de l'Hôtel de ville le lundi **24 juillet 2023** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance extraordinaire :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller
Madame Nancy Anglehart, conseillère
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Sandra Langlois, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

2023-07-209

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et à Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

2023-07-210

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2023-07-211

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de lettre à la direction générale – Démission – Employée 02-0392 - Vacance de poste
5. Affaires nouvelles
6. Période de questions
7. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2023-07-212

4. DÉPÔT DE LETTRE À LA DIRECTION GÉNÉRALE – DÉMISSION – EMPLOYÉE 02- 0392 – VACANCE DE POSTE

CONSIDÉRANT QU'une employée de la Ville a informé la direction générale qu'elle démissionnait de son poste;

CONSIDÉRANT QUE par la présente résolution, le Conseil municipal confirme la fin d'emploi de l'employée, madame Annick Grenier, au sein de la Ville de Paspébiac dont le matricule est 02-0392;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté, conseillère et unanimement résolu :

DE CONFIRMER la fin d'emploi de l'employée 02-0392 et ce, rétroactivement à la date mentionnée dans la lettre remise par courriel à la direction générale soit le 12 juillet 2023 et,

D'AUTORISER la directrice de la Culture à procéder à la dotation dudit poste.

5. AFFAIRES NOUVELLES

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-07-213

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 19 h 07.

Marc Loisel, maire

Daniel Langlois, directeur général et greffier